





## PARCOURS AIDES FINANCIÈRES: RÉNOVATION MONO-GESTE

I MOUVEAU: +1000€ POUR LA POMPE À CHALEUR AIR/EAU











Les maisons individuelles classes F et G peuvent aussi faire de la rénovation mono-geste comme toutes les autres classes à partir du 15 mai 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.



LE DPE N'EST PLUS OBLIGATOIRE pour demander les aides par geste à partir du 15 mai 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)	TOUS LES MÉNAGES		MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES		MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS	
	Éco-Prêt Taux Zéro	TVA à 5,5 %	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce Chauffage* ou CEE	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce Chauffage* ou CEE	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce Chauffage* ou CEE	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce Chauffage* ou CEE
Pompe à chaleur Air/Eau (aérothermie)	<b>~</b>	<b>~</b>	5 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	2 500 €	×	2 500 €
Pompe à chaleur Hybride (aérothermie)	<b>~</b>	<b>~</b>	5 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	2 500 €	×	2 500 €
Pompe à chaleur Eau/Eau (géothermie)	<b>~</b>	<b>~</b>	11 000 €	5 000 €	9 000 €	5 000 €	6 000 €	5 000 €	×	5 000 €
Pompe à chaleur Air/Air (aérothermie)	×	×	×	~ 370 €	×	~ 370 €	×	~ 370 €	×	~ 370 €
<b>CETHI</b> (Compagnie des Équipements Techniques et Industriels pour l'Habitat)	<b>~</b>	<b>~</b>	1 200 €	~ 90 €	800 €	~ 90 €	400 €	~ 90 €	×	~ 90 €
Reste à charge minimum (CEE + MaPrimeRénov')			10 %		25 %		40 %		60 %	
Reste à charge minimum / € HT (après cumul de toutes les aides publiques et privées perçues, et après remise des entreprises)			0 %		0 %		0 %		0 %	



France Rénov'
TVA taux réduit
Éco-prêt à taux zéro

https://france-renov.gouv.fr/

https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905

SCANNEZ LE QR CODE POUR ACCÉDER AU BARÈME DES REVENUS 2024









# / PARCOURS AIDES FINANCIÈRES: RÉNOVATION GLOBALE (parcours accompagné)

## **Q** CONDITIONS ET MODALITÉS

- Audit énergétique et Mon Accompagnateur Rénov' obligatoires.
- 2 Combinaison de travaux pour saut de classes DPE ≥ 2.
- Jusqu'à 90 % du montant HT des travaux financés. Calcul du montant de l'aide en % du coût des travaux HT, selon revenus du ménage et du nombre de saut de classes.

### 公

#### TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES

- Combinaison de travaux avec 2 gestes obligatoires sur l'isolation.
- Retrait du chauffage existant si chaudière fioul.
- Changement du système de chauffage principal par une pompe à chaleur.
- Une seule prime versée par l'ANAH qui regroupe CEE et MaPrimeRénov'.
- Avance de fonds possible pour les ménages Très Modestes et Modestes (propriétaires occupants).



Étape préalable obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov': RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE.

### **I**■ NOUVEAUX MONTANTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 MAPRIMERÉNOV' PARCOURS ACCOMPAGNÉ

			AIDE MAXIMALE						
SAUT DE CLASSES	PLAFOND COÛT DE TRAVAUX HT	DPE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS			
2 classes	40 000 €	Passoires F et G Autres	36 000 € max 90 % financés 32 000 € max 80 % financés	28 000 € max 70 % financés 24 000 € max 60 % financés	22 000 € max 55 % financés 18 000 € max 45 % financés	16 000 € max 40 % financés 12 000 € max 30 % financés			
3 classes	55 000 €	Passoires F et G Autres	49 500 € max 90 % financés 44 000 € max 80 % financés	38 500 € max 70 % financés 33 000 € max 60 % financés	33 000 € max 60 % financés 27 500 € max 50 % financés	23 210 € max (valeur capée à 40 % du total TTC, TVA = 5,5 %) 19 250 € max 35 % financés			
4 classes	70 000 €	Passoires F et G Autres	63 000 € max 90 % financés 56 000 € max 80 % financés	49 000 € max 70 % financés 42 000 € max 60 % financés	42 000 € max 60 % financés 35 000 € max 50 % financés	29 540 € max (valeur capée à 40 % du total TTC, TVA = 5,5 %) 21 000 € max 35 % financés			
(après cumul de to	Reste à charge minimum / €TTC (après cumul de toutes les aides publiques et privées perçues, et après remise des entreprises)		0 %	20 %	40 %	60 %			